



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 et procédures collectives

Question écrite n° 27837

Texte de la question

M. Adrien Morenas alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation suivante : avant le covid-19, certaines entreprises étaient en difficultés. Avec le covid-19, le Gouvernement a fermé les juridictions à l'exception des urgences civiles et pénales. Ont donc fermé les audiences de procédures collectives entraînant le non-enregistrement des nouveaux dossiers. Ce qui veut dire concrètement que les entreprises en difficultés ne peuvent plus payer leurs salariés. Si on pouvait trouver une solution afin *a minima* d'enregistrer de nouvelles procédures, les salariés bénéficieraient du fond de garantie et se verraient verser leurs salaires par l'AGS. Il souhaite donc savoir ce que le Gouvernement compte faire afin d'enlever cette épine du pied aux chefs d'entreprise en difficultés ainsi qu'aux salariés qui, en l'état, ne seront pas payés pour le moment.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Morenas](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27837

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2430

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)